

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT TOUL
COMMUNE DE CHAUDENEY SUR MOSELLE

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
en raison de TRAVAUX SUR VOIRIE
Rue Jean ROSMAN
Du 08 au 10 NOVEMBRE 2023

N°2023/33

Nous soussigné, Emmanuel PAYEUR, Maire de la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE,

Vu le Code de la route et tous ses modificatifs,
Vu les articles 25.5 alinéa et 31 chapitre 1 de la loi n° 82.218 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8° partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
Considérant qu'il y a lieu d'interrompre la circulation dans la rue Jean ROSMAN ; à partir du numéro 216 jusqu'à l'intersection avec la rue Des Vignes Noël ; en raison de travaux de branchement assainissement, réalisés par l'entreprise OFTP (BRULEY) du 08 au 10 novembre 2023,

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation sera interrompue du mercredi 08 au vendredi 10 novembre 2023 dans la rue Jean Rosman ; à partir du numéro 216 jusqu'à l'intersection avec la rue des Vignes Noël ; en raison de travaux de branchement assainissement, réalisés par l'entreprise OFTP (BRULEY).

Article 2 : La signalisation routière sera conforme aux textes et règlements en vigueur. La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise OFTP exécutant les travaux. La signalisation devra être mise en place jour et nuit pendant toute la période des travaux.

Article 3 : Les accès aux propriétés riveraines seront préservés.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :
· L'entreprise OFTP (BRULEY).
· Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Toul.

Fait à Chaudeney-sur-Moselle, le 07 novembre 2023
Le Maire Adjoint
D. MOULIN

